



COMPTE RENDU RÉUNION

Objet : Réunion de la commission fédérale des Officiels Techniques et du Territoire 15 juin 2019 au siège fédéral

**Commission
JMR / SV – 2019**

**Liste de diffusion :
Conseil d'Administration élargi, Membres
de la CFOT, CPL**

Présents : Bach Lien TRAN, François MACHVOINE, Michel GOUTTE, Sébastien BOURDIN, Alain BERTRAND.

Invités : Julien DELMAS, John PYM, Gaëtan DEPAQUIS (en visio) et Jean-Michel RICHARD.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Evolutions de la filière Juge-Arbitre

DEROULEMENT

Accueil et ouverture de la réunion conjointement par Michel Goutte et Jean-Michel Richard.

Présentation de la vidéo de Florent Chayet pour ouvrir la réunion.

1. OBJET

Assouplir davantage certains aspects de la filière des juges-arbitres, notamment au niveau de la certification, afin de faciliter l'organisation de compétitions par les Territoires.

2. EVOLUTIONS

2.1 L'organisation des compétitions

- Dans un but de faciliter l'organisation de compétitions de proximité pour des joueurs débutants et sur des temps courts, permettre d'autoriser les compétitions jusqu'au **niveau P10** sans juge-arbitre, et avec uniquement un GEO. Ce dispositif est proposé pour une expérimentation d'un an reconductible en fonction des retours.
- Permettre aux JALC d'exercer en tant que JA principal sur la compétition organisée par son club jusqu'à un **niveau R4**, à condition de la présence également d'un GEO à la table de marque. Ce dispositif est proposé pour une expérimentation d'un an reconductible en fonction des retours.

- Permettre aux JALA d'officier comme JAP sur une compétition déclarée « **Régionale** » sans limitation de classement des participants. Ce dispositif est proposé pour une expérimentation d'un an reconductible en fonction des retours. Rappel qu'un JALA est d'ores et déjà autorisé à officier comme JAP sur des compétitions déclarées « **Nationale** » avec une limitation des participants jusqu'aux N3.
- Pour les compétitions en multi-salles, permettre aux JALA d'officier sur une salle pendant qu'un autre JALA officie sur une autre salle, mais **sans arbitres**. Pour les salles de 9 terrains il faudra toujours 2 juges-arbitre dans la salle. **C'est validé (ce ne pas une expérimentation)**.

2.2 Formation et Validation des JA

- La réduction du temps pour suivre la formation JALA : De 6 à 8 week-end on passerait à :
 - 1 week-end de formation GEO
 - 1 week-end stage de formation JA
 - 1 journée de stage pratique (ou 1 week-end en fonction du territoire hôte)
 - 1 journée de certification
- Conditions de certification d'un JALA : un JALC peut certifier un candidat JALA sur 1 journée de compétition à condition que des finales soient organisées ce jour-là.

Un JALA peut être certifié sur des compétitions de tout niveau P à N1 avec des finales, même en présence d'arbitres, à condition que le JALC soit le JAP de la compétition.

Tableau récapitulatif

		Niveau régional		Niveau national	
		Sans arbitre	Avec arbitre	Sans arbitre	Avec arbitre
JALA	Principal	X			
	Adjoint	X	X*	X	X*
JALC	Principal	X	X	X	X
	Adjoint	X	X	X	X
JAF	Principal	X	X		
	Adjoint	X	X		

*A condition qu'il n'officie pas seul dans sa salle avec les arbitres. Il ne peut officier dans une salle où il y a des arbitres qu'en présence d'un JALC (ou grade supérieur). Le JALA n'est pas autorisé à gérer les arbitres. Par exemple : si un incident sur un terrain a lieu en présence d'un arbitre sur celui-ci, seul le JALC (ou grade supérieur) doit intervenir.

POINTS QUI DEVRONT ETRE TRAITES ULTERIEUREMENT

- Il faudra modifier le RGC pour la saison 20/21 en indiquant
 - « Il est souhaitable que les finales des compétitions soient arbitrées. Obligatoire pour les Championnats Départementaux, Régionaux et les compétitions inscrites au calendrier fédéral. »
- Réduire les 90 jours nécessaires pour la demande d'autorisation de compétition et passage automatique de validation de la demande.